

Tu te poses des *questions* sur ton **choix d'études** ?

Tu envisages d'**abandonner** ?



QUE PEUX-TU FAIRE ?



COMMENT ET OÙ TROUVER DE L'INFORMATION ?

- Sur les formations et les métiers
- Au niveau administratif



QUE PEUX-TU FAIRE ?

1. **En parler avec des personnes de confiance** pour comprendre ce qui se passe. Dans ton établissement, les enseignants, les responsables d'année, les conseillers des services d'aide à la réussite, les conseillers en orientation peuvent être ces personnes.
2. Réfléchir à la meilleure façon de **mettre à profit le reste de l'année** académique. A titre indicatif, tu peux :

1

Continuer à participer aux activités d'enseignement de ton établissement



2

Te réorienter en cours d'année



3

Perfectionner tes compétences



5

Réaliser un stage



4

Vivre une expérience, en Belgique ou à l'étranger



7

Réfléchir à ton orientation



6

Chercher un emploi ou un job d'étudiant





Continuer à participer aux activités d'enseignement de ton établissement (cours, cours de langues, stages, séminaires, examens...)

pour garder un rythme, rester en contact avec d'autres étudiants, développer des compétences, engranger des crédits, tout en étant en réflexion par rapport à ton choix d'études.



Te réorienter en cours d'année

Jusqu'au **30 septembre**, tu peux demander à changer de cursus et/ou d'établissement. Au-delà de cette date, les possibilités qui s'offrent à toi varient en fonction de là où tu en es dans ton parcours.

Tu es en Bac 1 ?

- du 1er au 31 octobre : possibilité de modifier ton inscription sans que ce soit considéré comme une réorientation
- du 1er novembre au 15 février : possibilité de te réorienter (attention : certaines formations ne permettent pas de se réorienter en cours d'année)

Tu es en poursuite d'études ?

Au-delà du 30 septembre, la seule possibilité qui s'offre à toi est de te désinscrire de ta formation actuelle et de demander une inscription tardive dans une autre formation :

- si tu te désinscris avant le 30 novembre, ton année n'est pas comptabilisée dans le calcul de ta finançabilité
- l'inscription tardive peut être demandée jusqu'au 15 février



Quoi que tu envisages, renseigne-toi au préalable auprès des personnes de référence de ton établissement ou de l'établissement dans lequel tu souhaites t'inscrire.

Plus d'infos :



Perfectionner tes compétences

Voici plusieurs pistes pour développer tes compétences :
(ex : te perfectionner en langues, te mettre à niveau en sciences...)

- suivre une **formation** organisée par un opérateur tel que les établissements d'enseignement pour adultes, l'IFAPME, le Forem
- suivre un **MOOC** (cours en ligne) : ils sont répertoriés sur des sites tels que Coursera, Edx, Fun, job@skills, OpenClassrooms
- participer aux **cours préparatoires et cours d'été** organisés par les universités et hautes écoles

Plus d'infos :



4

Vivre une expérience, en Belgique ou à l'étranger

Plusieurs ressources s'offrent à toi selon que tu souhaites...

... faire du volontariat en Belgique :

- plusieurs organismes t'offrent cette possibilité : l'ASBL Volont'R, les Compagnons Bâtisseurs, le Service citoyen, le Service Civil International, le projet Solidarité

... partir à l'étranger :

- plusieurs organismes t'aident à réaliser ton projet : le Bureau International Jeunesse, les Compagnons Bâtisseurs, Dynamo International, Langues vivantes, le Service Civil International, le WEP
- 2 autres ressources : le portail de la mobilité internationale des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, la section « bénévolat » du portail européen de la jeunesse
- 2 moyens parmi d'autres de vivre une expérience à l'étranger : le Wwoofing et le Programme Vacances Travail

Plus d'infos :



5

Réaliser un stage

Trois pistes notamment s'offrent à toi :

- les stages de mise en situation professionnelle (**MISIP**) proposés par le Forem
- les stages organisés par l'IFAPME via l'action "**Découverte métiers**"
- la réalisation d'un stage **à l'étranger** : plusieurs organismes (le Bureau International Jeunesse, le WEP...) peuvent t'aider dans ce projet

Plus d'infos :



6

Chercher un emploi ou un job d'étudiant

Plusieurs ressources sont à ta disposition selon que tu souhaites...

... te lancer dans le monde du travail :

- la Cité des Métiers de Namur (CDM) : elle propose différents services gratuits pour t'aider dans la recherche d'un emploi
- le Forem : tu trouveras sur leur site une liste des métiers en pénurie ainsi qu'une liste d'agences d'intérim
- la MIRENA : elle organise notamment 2 projets qui peuvent t'intéresser : "Starter kit" et "Trace ton chemin !"
- le BEP, la CDM et l'UCM : ils peuvent t'aider si tu souhaites te lancer comme indépendant

... trouver un job d'étudiant :

- Infor Jeunes : leur site répond à tes questions concernant le revenu, le nombre d'heures de travail, etc.
- le SIEP : leur site référence plusieurs sites et organismes qui t'aideront à trouver un job

Plus d'infos :





Réfléchir à ton orientation

- En rencontrant un conseiller en orientation (cf. page 6 - point 1).
- En participant à **MAP**, un dispositif visant à faire le point avant d'envisager une éventuelle réorientation.
- En participant à **ReBOND**, un programme de formation et de réorientation pour :
 - construire et valider de nouveaux projets d'études et/ou professionnels
 - développer/consolider des compétences nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur

Plus d'infos :



Informations sur les dispositifs de manière générale :

Gentiane Boudrenghien

gentiane.boudrenghien@poledenamur.be - 081 72 52 28

Renseignements par établissement pour ReBOND :

GxABT-ULiège : Catherine Colaux - catherine.colaux@uliege.be - 081 62 24 97

HEAJ : Martine Oppliger - martine.oppliger@heaj.be

HENALLUX :

- Départements IESN, paramédical et pédagogique (Malonne) :
Sophie Cavigioli - sophie.cavigioli@henallux.be
- Départements pédagogique (Champion), social et autres départements de l'Henallux :
Marie Laloux - marie.laloux@henallux.be

HEPN : Marie Laloux - marie.laloux@hepn.province.namur.be

IMEP : Michel Lambert - michel.lambert@imep.be

UNamur : Johan Tirtiaux - johan.tirtiaux@unamur.be

Pour tout autre établissement : Gentiane Boudrenghien -
gentiane.boudrenghien@poledenamur.be - 081 72 52 28

Quelles sont les étapes pour poser sa candidature à ReBOND ?

- prendre un premier rendez-vous avec le conseiller de ton établissement/implantation (cf. ci-dessus)
- remettre à ce conseiller une lettre de motivation (les éléments à aborder dans cette lettre te sont explicités lors du rendez-vous avec le conseiller)
- le conseiller te contacte pour te donner une réponse

Notes :

- Il est impératif que tu restes inscrit dans ton établissement pour être prioritaire pour MAP et ReBOND !
- Les allocations familiales sont maintenues et la bourse ne doit pas être remboursée pour les étudiants inscrits à ReBOND.
- Des aides à la réorientation (outils en ligne, ateliers, formations) sont mis en oeuvre par d'autres services, dans d'autres villes. Tu peux obtenir plus d'informations à ce sujet auprès de ton conseiller.

COMMENT ET OÙ TROUVER DE L'INFORMATION ?

Sur les
formations et
les métiers



1 En rencontrant un professionnel de l'orientation :

- dans ton établissement : le conseiller en orientation de la formation ReBOND (cf. page 5) ou un conseiller du service d'aide à la réussite
- la conseillère en (ré)orientation du Pôle de Namur :
gentiane.boudrenghien@poledenamur.be
- le Service Info études de l'Université de Namur
- le Centre Médico-Psychologique de l'Université de Namur (CMP)
- la Cité des Métiers de Namur (CDM)
- le Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)

2 En participant aux Rendez-vous de la (ré)orientation :

Il s'agit de séances d'information qui permettent de découvrir les principaux types de formations (université, haute école, enseignement pour adultes, IFAPME...), mais également différents métiers, ainsi que des outils permettant de rechercher de l'information par soi-même (www.poledenamur.be - onglet étudiant > se (ré)orienter).

3 En rencontrant des acteurs du monde des formations et des métiers :

- pour discuter avec des enseignants et/ou des étudiants : les salons SIEP, les Journées Portes Ouvertes et les cours ouverts organisés par les établissements, des groupes Facebook tels que "Choisir ses études en Belgique"
- pour échanger avec des professionnels : le Forum aux professions

4 En consultant des sites :

Nous t'invitons à démarrer tes recherches sur les sites suivants :

- le site du SIEP : plateforme "métiers." et plateforme "formations."
- le portail officiel de l'orientation édité par la Fédération Wallonie-Bruxelles :
"monorientation.be"
- le portail officiel de l'enseignement supérieur édité par l'ARES : "mesétudes.be"
- le site du Forem : plateforme "Infos Métiers"



Tu souhaites te réorienter dans l'enseignement supérieur ? Tu te poses des questions par rapport à ta **finançabilité**[1] pour l'année à venir ?

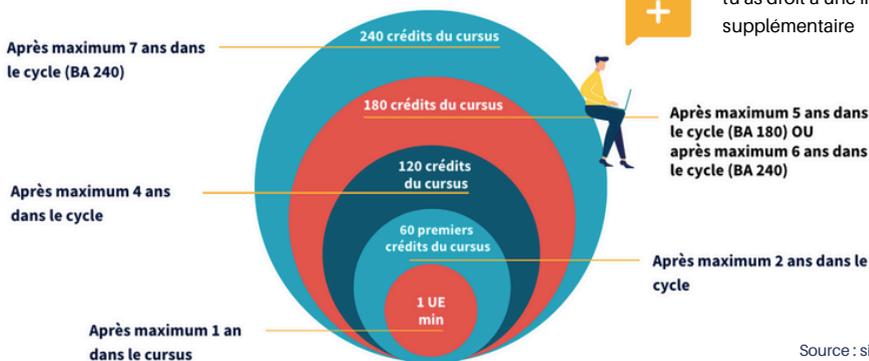
Le site Mes études.be t'explique les règles de finançabilité d'après le Décret Paysage. Le schéma ci-dessous te donne un premier aperçu du temps dont tu disposes pour réussir un bachelier. Attention : ces règles sont susceptibles d'évoluer, il est donc important de les consulter régulièrement pour se tenir à jour.



Après 18 ans, tu gardes tes droits aux **allocations familiales** si :

- tu as maximum 25 ans
- tu es inscrit comme étudiant (min. 27 crédits/an)
- tu ne travailles qu'un nombre limité d'heures

Nombre de crédits à obtenir / bachelier



Source : site Mesetudes.be

Pour avoir une information plus précise sur ta situation personnelle en matière de **finançabilité**, contacte des services compétents tels que le secrétariat des étudiants de ton établissement, Infor Jeunes, la FEF (Fédération des Etudiants Francophones).

 Jusqu'au 30 novembre, il est possible de te désinscrire. Dans ce cas, ton année n'est pas comptabilisée dans le calcul de ta finançabilité.

Si tu as droit à une **bourse d'études**, sache que tu devras la rembourser totalement ou partiellement si tu arrêtes ta formation. Le pourcentage du montant de la bourse à rembourser varie en fonction de la date à laquelle tu arrêtes.

Contacte le service social de ton établissement ou Infor Jeunes pour plus d'informations à ce sujet.

Plus d'infos :

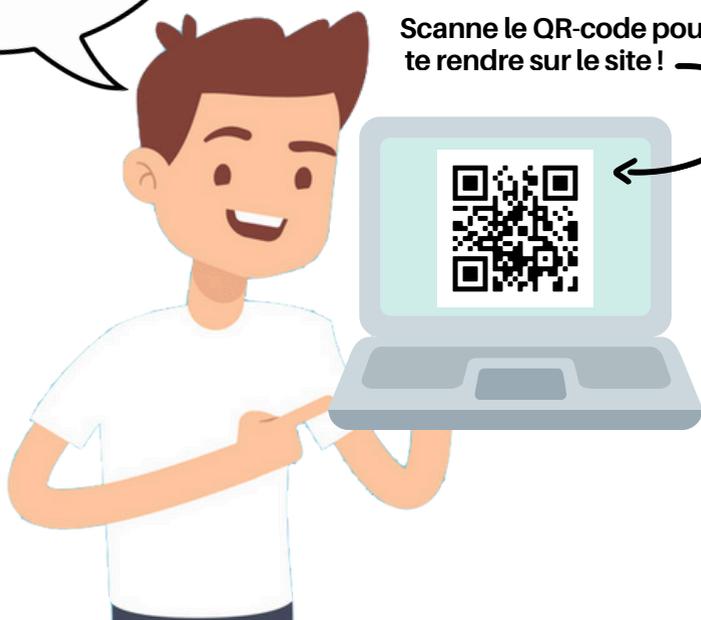


[1] Pour qu'une institution accepte de t'inscrire de plein droit, tu dois respecter certaines balises, c'est-à-dire avoir acquis un certain nombre de crédits au terme d'un nombre maximum d'années académiques.

POUR ALLER PLUS LOIN ET ACCÉDER DIRECTEMENT À TOUTES LES RESSOURCES RÉFÉRENCÉES DANS CE CARNET...

RENDEZ-VOUS
EN LIGNE SUR :

Scanne le QR-code pour
te rendre sur le site !



WWW.POLEDENAMUR.BE

ONGLET ÉTUDIANT > SE (RÉ)ORIENTER > DÉCOUVRIR L'OUTIL